

Ville de Lyon
Mairie du 7^e arrondissement

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 septembre 2024

Date : Mardi 10 septembre 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer, on a quelques minutes de retard. Bienvenue à ce premier conseil d'arrondissement de notre rentrée 2024. Bonjour à Mesdames qui sont dans le public et puis bonjour aux personnes qui nous suivent en ligne. Je vais dire quelques rapides mots d'introduction sur cette rentrée, après un été plutôt festif autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec notamment l'installation d'un village place Bellecour pour les Jeux Paralympiques. J'espère que vous avez pu en profiter. Et puis, cette liesse, ce temps festif se poursuit ces temps-ci puisque Lyon accueille en ce moment la compétition des WorldSkills qui regroupe un certain nombre de jeunes très prometteurs dans leur profession. Ils étaient ce matin au collège Gabriel Rosset, juste à côté de la Cité Jardin, justement pour partager leur passion pour leur métier et pourquoi pas susciter des orientations et des vocations chez les jeunes.

Cet été, on a également mis en place le plan « Fraîcheur » à la Ville de Lyon. On a vécu quelques épisodes caniculaires avec des alertes jaunes, des alertes orange. Lyon qui est très fortement touchée avec finalement peu de vent, pas d'air de la mer, etc., forcément, ça se ressent chez tout le monde et particulièrement chez les plus fragiles, les plus jeunes, les plus âgés, et puis les personnes qui ont des pathologies. La Ville de Lyon avait mis en place un grand plan pour s'adapter et faire en sorte qu'on puisse vivre correctement pendant ces canicules, et notamment la distribution de places de cinéma pour les personnes qui sont bénéficiaires des *minima* sociaux, des places de cinéma gratuites pour avoir un peu de fraîcheur. On a distribué, nous, dans le 7^e arrondissement, 260 places pour les personnes qui en ont ressenti le besoin. Et puis également, on a ouvert notre salle climatisée, la salle Villon, qui était ouverte pendant ces épisodes caniculaires pour permettre, là aussi, un peu de répit aux personnes qui n'ont pas la clim chez eux.

Concernant la rentrée scolaire, j'étais avec Vincent MONOT au collège Clémenceau le 2 septembre pour accueillir le nouveau principal et lui souhaiter la bienvenue dans notre arrondissement, mais aussi pour observer les évolutions qu'il y a eu dans la rue Cluzan, juste devant le collège Clémenceau. C'est la première rue aux ados du 7^e arrondissement et c'est un profil de voirie qui a été choisi notamment par les collégiens de 4^e de l'année dernière du collège Clémenceau, et qui ont fait place à une large bande végétalisée. Il y a même 90 arbres qui vont être plantés à l'automne. Donc un changement radical devant le collège Clémenceau. Cette rentrée, c'était aussi l'occasion d'accueillir, dans le 7^e arrondissement, notre traditionnel Forum des associations qui a eu lieu samedi et toujours au collège Clémenceau, en tout cas dans le gymnase du collège Clémenceau. On avait plus de 150 associations présentes, beaucoup de public. Et puisqu'on parle de la vie associative, je tenais à rendre hommage, dans cette séance du conseil d'arrondissement, à Jacques RECORBET qui est un ancien membre du Conseil de quartier Jean Macé, de l'ADPB et du CIL, qui nous a quittés fin août. Ce sont des personnes comme cela qui étaient engagées dans la vie associative de notre arrondissement et il me semblait logique d'avoir une pensée pour lui ce soir. Ça, c'est pour la rentrée.

Je voulais simplement aussi dire quelques mots sur un temps fort à venir, d'ici la fin de l'année, c'est les 100 ans de la Cité Jardin. La Cité Jardin a été construite en 1924, quartier riche en histoire et histoire architecturale, mais surtout histoire humaine. Pour les 100 ans, deux temps forts d'ici cette fin d'année : l'ouverture du local associatif du café intergénérationnel qui a été plébiscité par le dernier budget participatif qui ouvre ces jours-ci et qu'on va inaugurer le 4 octobre ; et pour la première fois, la Cité Jardin accueillera une œuvre de la Fête des Lumières et je crois qu'on peut particulièrement s'en réjouir dans le 7^e arrondissement, parce que c'est vrai que c'est moins traditionnel, ça se fait depuis quelques années — je regarde Audrey HENOCQUE en disant cela — que des œuvres vont dans des quartiers populaires ou des quartiers un peu plus éloignés du centre. Eh bien nous aurons la Fête des Lumières à la Cité Jardin pour, je l'espère, le grand bonheur des habitants et des habitantes. Voilà ce que je voulais vous dire.

Peut-être finir par une pensée un petit peu plus politique. On a reçu il y a quelque temps les assesseurs et les présidents/présidentes de bureaux de vote pour les remercier de leur engagement lors des trois derniers scrutins — scrutins des européennes et puis des deux législatives — suite à la dissolution. Je crois que cette dissolution a quand même fait place à un certain nombre de doutes dans nos esprits. On a vécu un été en attendant l'arrivée d'un gouvernement et finalement, le gouvernement qui arrive va quand même à l'encontre de ce qui est ressorti des urnes le 7 juillet dernier. Désormais, pour ma part, j'ai une forte inquiétude sur ce qui va pouvoir être proposé, surtout quand on entend un certain nombre de discours relatifs à l'immigration ou même aux retraites, puisqu'il y avait une forte demande d'abroger la dernière réforme des retraites. Je crois que ce n'est pas le chemin prévu. Malgré la mobilisation de tous, la mobilisation citoyenne pour tenir les bureaux de vote, on arrive à un résultat qui, pour ma part, me paraît inquiétant.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, mais je ne serai pas plus longue.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner un secrétaire de séance en la personne de Clément ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Monsieur ESCARAVAGE, je vous cède la parole pour l'appel nominal.

- **Appel nominal**

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire.

PRÉSENTS : M. BOSETTI, Mme BREUIL, M. CHENAUX, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, Mme GALLICE, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme TOMIC, Mme WIBER, Mme VACHER, Mme DESRIEUX.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
M. DOSSUS
Mme PEILLON
Mme PECOURT
M. FEKRANE
Mme GRIES
M. ORGOGOZO

POUVOIRS À :

Mme WIBER
M. BOSETTI
M. ESCARAVAGE

Mme PASIECZNIK
Mme RAMIREZ
M. VOITURIER

Mme DUBOT
M. MIACHON DEBARD
Mme GALLICE

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose désormais d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous l'avez remarqué, nous n'avons pas, pour cette séance, de questions du Conseil de la vie associative et locale. Ça reprendra lors du prochain conseil d'arrondissement. Par ailleurs, nous avons 55 délibérations à étudier, donc ça nous permettra d'y passer le temps nécessaire.

1. 2024-35996-MA7-437 – Question au Maire de Lyon : Gabriel Péri

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : La première délibération, c'est moi qui vous la présente. C'est la question du 7^e arrondissement que je vais poser en notre nom au maire de Lyon lors du prochain conseil municipal. Je ne vais pas vous la lire puisque vous l'avez sous les yeux. Elle concerne le quartier de la Guillotière et plus particulièrement Gabriel Péri, quartier sur lequel la Ville et la Métropole ont investi beaucoup de moyens depuis les débuts du mandat, notamment en matière d'aménagement, d'animation du territoire, de commerce, de sécurité. La question porte sur la propreté et notamment les dépôts sauvages. Je crois que là aussi, il y a beaucoup de moyens qui ont été mis, mais force est de constater qu'il y a encore beaucoup d'incivilités et notamment deux dépôts sauvages liés — on peut le penser — à un certain nombre de commerces qui ne respectent pas les règles. C'est évidemment extrêmement problématique pour un certain nombre de riverains. Ça nous a été beaucoup remonté cet été. Donc nous poserons la question au conseil municipal des moyens qui sont mis en œuvre par la Ville pour éviter ces dépôts sauvages, sachant d'ores et déjà que la police municipale est engagée sur le sujet. Ça nous permettra de mettre en lumière, lors du conseil municipal, l'action qui est mise en place par la Ville pour lutter contre les dépôts sauvages, puisque c'est quelque chose qui nous revient beaucoup aux oreilles.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette question au maire de Lyon ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Madame la Maire, excusez-moi de ma réaction, mais c'est bien de citer quelques exemples pour illustrer les propos, néanmoins je pense que le focus sur les commerçants, il n'est peut-être pas judicieux. Peut-être que vous avez raison, je ne reviens pas là-dessus, mais je pense que si on fait un focus, il faut aussi faire le focus sur le reste et il n'y a pas que les commerçants. Merci.

Mme LA MAIRE : Pas de souci, il n'y a pas que les commerçants. Il y a néanmoins un certain nombre de dépôts sauvages, quand vous les observez, qui nous laissent à penser que ces déchets viennent des commerces. Il y a aussi un sujet, c'est que les commerces doivent traiter

eux-mêmes leurs déchets. La plupart des locaux des commerces ne sont pas adaptés. Donc on a un vrai sujet et ça va dans les deux sens : comment on verbalise les commerces ou tout citoyen et citoyenne qui sont auteurs de dépôts sauvages et comment on permet aussi aux commerçants et commerçantes de traiter leurs déchets *via* des locaux adaptés, etc.

Mme DESRIEUX : Je suis tout à fait d'accord. Ceci pourrait être l'objet, comme on le travaille avec Lyon 7 Rive Gauche d'ailleurs, d'une thématique particulière sur les modalités de gestion des déchets par les commerçants. C'est un sujet qu'ils traitent, partiellement puisqu'ils le font par item — tout ce qui est cartonnage, tout ce qui est plastique —, mais je réitère mes propos dans le cas très précis de la situation que vous avez décrite. J'entends bien qu'il peut y avoir des commerçants, je ne reviens pas dessus, mais il n'y a pas que ça.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je crois que nous sommes toutes les deux d'accord, en réalité. Je vous propose donc de passer au vote sur cette question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Maxence GALLICE pour la présentation du rapport suivant qui porte sur le Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI+. Vous avez la parole.

2. 2024-33378-CMMA7-428 – Signature du Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ 2024-2026, aux côtés de la Préfecture du Rhône, le ministère de la Justice, l'académie de Lyon, la DILCRAH, la Ville de Lyon, la ville de Villeurbanne, la Métropole, la Chaire LGBTQI+, le Centre LGBTI+, Cargo Sport Lyon, SOS Homophobie et Mémoire Minoritaires

Rapporteur : Mme Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je pense qu'on peut se féliciter pour cette délibération que je vais vous présenter, qui concerne le Plan local pour l'égalité et de lutte envers la haine et les discriminations envers les personnes LGBTQ+. Effectivement, ça fait partie des prérogatives d'État et institutions européennes. Toutefois, je tiens à préciser que leur application est faite par une envie et une volonté des collectivités de les mettre en place. En outre, c'est la prolongation d'un plan qui a déjà été mis en œuvre sur ces trois dernières années et qui a été évalué et renouvelé, donc c'est une bonne nouvelle. Ce plan concerne, de manière générale — et essaye d'être le plus exhaustif possible —, tout ce qui est information, prévention, sécurité, accueil, accompagnement, répression des agressions et aussi la déstigmatisation des personnes atteintes de VIH. À chaque fois, on a des actions à court, moyen et long terme et il y a des critères qui sont identifiés comme indicateurs, qui permettent justement d'avoir une évaluation et un suivi de manière continue. On a beaucoup de critères qui sont en lien notamment avec des autorités publiques : agents de police, gendarmerie, des agents de communes (Ville de Lyon) et de grands clubs sportifs qui ont été partenaires, notamment le LOU rugby, qu'on retrouve dans le 7^e. Il y a des indicateurs quantitatifs et, bien sûr, qualitatifs par retour des personnes concernées. Je pense aussi que 2024, c'est une bonne année pour ce pacte puisque la Ville de Lyon a déclaré en mai dernier une ville zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ qui dénoncent certaines politiques d'Europe de l'Est répressives. Bien entendu, on va retrouver également bientôt une maison inclusive qui permet d'accueillir aussi des personnes âgées qui sont souvent touchées par l'isolement lorsqu'on est LGBT. Et enfin, n'oublions pas qu'en juin, le Mois des Fiertés, juin dernier, notre

arrondissement inaugurerait le tout premier passage pour piétons arc-en-ciel, à l'honneur de ce Mois des Fiertés, dans le quartier de la Guillotière. C'est un moyen de visibiliser cette cause. Je vous remercie et je vous invite à voter bien sûr favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe aux politiques de jeunesse, avec Lucie VACHER. Ce n'est pas une des premières fois, évidemment, qu'on parle de la jeunesse dans ce conseil, mais c'est une des premières fois où l'on a des délibérations qui structurent la politique jeunesse de la Ville de Lyon. Je vous laisse nous présenter notamment les deux prochains rapports conjointement. Vous avez la parole.

3. **2024-26624-CMMA7-411 – « Lyon Jeunesses ! Le projet engagé de la Ville de Lyon pour les jeunes de 12 à 25 ans » - Présentation et approbation du nouveau cadre de la politique de la Ville de Lyon en direction des jeunes**
4. **2024-26625-CMMA7-416 – « Lyon Jeunesses ! » - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à initiatives associatives jeunes 2024 pour un montant total de 127 700 euros**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, effectivement, on vient ici poser le projet de la Ville de Lyon pour les politiques jeunes. Lyon est une ville de jeunesse. Elle compte 124 000 jeunes de 12 à 25 ans, dont un peu plus de 100 000 ont entre 16 et 25 ans, du fait de sa richesse universitaire. À ce titre, le 7^e arrondissement, on peut le qualifier particulièrement d'un arrondissement jeune comme ses voisins du 3^e et du 8^e. Cette délibération constitue la feuille de route de la politique jeunesse de la Ville de Lyon et elle s'adresse à toutes les jeunes avec une attention particulière aux plus vulnérables. Elle est le fruit d'une concertation avec les acteurs de la jeunesse et avec les jeunes Lyonnais qui ont été rencontrés à différentes occasions, avec à la fois le travail de l'assemblée de 40 jeunes qui a été constituée, mais aussi les soirées jeunes qui ont eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'année dernière. Et puis des consultations qui ont eu lieu *via* la plateforme « Oyé ! ». À l'issue, il y a d'ailleurs un document très riche qui a été produit, qui recense les paroles des jeunes, parce qu'elles sont précieuses, et pour pouvoir garder une trace. Plus généralement, les jeunes générations sont confrontées à une société en pleine mutation. Ils sont celles et ceux qui vont devoir faire face aux défis majeurs que sont la crise environnementale qui n'est plus à démontrer, mais également la crise démocratique qui s'aggrave — les derniers mois que nous avons vécus en sont malheureusement l'illustration — et puis aussi la crise sociale, dont les jeunes sont particulièrement conscients, puisque les 18-25 ans sont la frange de la population la plus précaire et, paradoxalement, celle qui est exclue des *minima* sociaux. Donc cette feuille de route des politiques jeunes, elle tente d'accompagner les jeunes face à ces enjeux. Elle est assez dense. Elle a treize thématiques, dont quatre transversales que je vais vous citer, qui sont le fait de garantir l'accès aux droits des jeunes et une meilleure information, mais aussi de s'inscrire et d'agir dans la transition écologique, de lutter contre les discriminations et pour l'égalité, et enfin de comprendre et de s'adapter aux pratiques numériques des jeunes. Ensuite, on a aussi trois grands chapitres qui viennent compléter ces orientations transversales : un sur franchir les étapes pour accentuer le fait que la jeunesse ou les

jeunesses sont des périodes de transition et donc comment on accompagne ces transitions-là ; mais aussi un chapitre sur le fait de prendre sa place ici et dans le monde, qui renvoie plus à des enjeux de citoyenneté ; et enfin, dernier chapitre pour faire vivre l'écosystème lyonnais qui intervient et donc les nombreux acteurs de la jeunesse. Ce sont au total 26 actions nouvelles et concrètes qui vont être mises en place et pour lesquelles il y aura une évaluation qui sera réalisée à la fin du mandat. Voilà donc, pour la première délibération et finalement la deuxième est une concrétisation très directe de ces orientations, puisque là, c'est l'attribution de subventions à une vingtaine d'associations qui sont des associations qui répondent aux enjeux, soit d'initiatives qui sont portées ou construites par des jeunes, soit des initiatives qui facilitent la parole des jeunes, ou encore qui valorisent des initiatives portées par des jeunes ou enfin des initiatives qui sont autour des solidarités et qui ont un impact social, qui impliquent les jeunes. Il y a plusieurs grandes associations, on va dire « connues », qui sont retenues comme l'AFEV, le CRIJ, la Maison de la danse ou Unis-Cité, mais on peut citer plus particulièrement pour le 7^e, La Toile qui va pouvoir étendre sa permanence pour les jeunes de 18 à 35 ans et qui est un accueil de jour pour les jeunes femmes transgenres, personnes non binaires et en situation de précarité — ça fait le lien avec la délibération précédente. Je vous invite à voter à la fois ces deux délibérations, le projet engagé de la Ville de Lyon envers les jeunes et puis cette application concrète avec l'attribution de subventions dans le cadre de l'AIA jeunes 2024.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je vais donc soumettre le premier rapport à vos voix. Le 26624. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Et le 26625. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame VACHER, cette fois dans le cadre toujours de la jeunesse, mais pour Lyon 2030.

5. 2024-26626-CMMA7-415 – « Lyon 2030 - 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale » - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 30 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Effectivement, on reste sur les sujets de la jeunesse et, d'ailleurs, on peut particulièrement s'inscrire dans les axes que je viens de citer sur agir dans la transition écologique ou les enjeux de citoyenneté, puisque là on est sur un appel à initiatives associatives pour que des jeunes interviennent dans les structures *via* des stages ou des services civiques. Ce sont 19 associations qui ont été retenues par la Ville de Lyon et, dans le 7^e, on en a cinq qui ont leur siège social : Woodstower, Maison de l'environnement, Concordia, Association Laïque Gerland la Mouche ou encore Graines Électroniques. C'est l'occasion pour des jeunes de découvrir des milieux professionnels, de réfléchir à leur orientation et puis de s'engager aussi concrètement dans la transition écologique. Je vous remercie de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci. Oui, en fait, c'est simplement pour vous expliquer qu'on va s'abstenir puisqu'effectivement, concernant le mode d'attribution des subventions pour les stagiaires et volontaires, on n'arrive pas à 100 % de leur rémunération. Ce qui fait que certaines associations, si elles-mêmes ne peuvent pas les rémunérer, ils seront encore plus précaires. C'est pour ça qu'on s'abstient, pour lutter contre la précarisation des emplois.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame Breuil. Je ne sais pas si Madame VACHER, vous souhaitez ajouter un mot. Non. Très bien. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Madame VACHER, pour l'appel à initiatives étudiantes.

6. 2024-32628-CMMA7-431 – Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2024, 2^{de} phase - Lancement de l'appel à projets 2025

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, on continue sur les délibérations qui concernent les jeunes. Là, c'est une délibération qu'on a déjà eue, en tout cas dans le cadre de l'appel à initiatives étudiantes. C'est une procédure commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. On délibère la deuxième phase pour un montant de 28 000 €. On a quatre thématiques et je vais peut-être illustrer certaines, notamment, qui sont retenues dans le 7^e arrondissement. Sur la première thématique, qui est le développement des pratiques et événements artistiques, culturels et sportifs, on a par exemple l'association Cheer up ! Emlyon qui organise une course contre le cancer au parc de Gerland, le 29 septembre prochain, et qui est soutenue dans ce cadre-là. Sur la deuxième thématique, sur l'engagement au service de la société, on a l'association Cop1 qui fait des distributions gratuites de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de vêtements, ce qui permet de souligner que les syndicats étudiants, UNEF et Union étudiante, ont souligné le fait que le coût de la vie pour les étudiants avait encore augmenté cette année. On a aussi Anciela qui a réalisé un guide étudiant de l'engagement écologique et solidaire. Ensuite, on a des enjeux sur l'accueil des étudiants et la solidarité internationale avec l'association ESN CosmoLyon qui favorise l'accueil des étudiants en mobilité internationale. Enfin, un dernier axe sur la professionnalisation et l'insertion économique des jeunes, avec par exemple l'association Tutorat Santé Lyon qui accompagne des jeunes dans la préparation de leur examen de parcours de santé. Parallèlement, il y a aussi le lancement de l'appel à projets pour 2025, dont la première phase commence actuellement, pour ceux qui souhaitent s'inscrire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Madame VACHER, mais cette fois avec votre casquette éducation populaire.

- 7. 2024-32517-CMMA7-403 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 12 200 euros**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui. Je vais être rapide sur cette délibération. C'est une délibération récurrente qui vise à développer les chantiers jeunes et dont on vote, là, la deuxième phase. La première phase, on l'a votée début 2024 et on avait voté une enveloppe de plus de 62 000 €. Là, on est sur le reliquat d'un peu plus de 12 000 €. À souligner que dans le 7^e, il y a Acolea qui est retenue pour faire des chantiers éducatifs auprès des jeunes sur l'accès à la culture.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Je voudrais juste prendre la parole parce qu'on parle de la place Mazagran — pas spécifiquement sur cet atelier et sur ce rapport-là, mais j'en profite aussi parce que ça va avec. Je voudrais bien qu'on puisse faire un point avec vous sur cette place, pourquoi pas sur le terrain, en réunion et peut-être avec des associations ? Pour notre part, on reçoit pas mal d'informations d'associations diverses du quartier qui nous font état d'une lassitude et d'un — j'oserais dire — désespoir, quant à la tenue de la place, quant à ce qu'il se passe, et des habitants qui se revendiquent être dans l'impuissance. Voilà, je saisis la balle au bond et d'ici la fin de l'année, si vous le voulez bien, je veux bien qu'on se rende sur place ensemble, avec d'autres élus et deux commissions différentes s'il le faut. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame DESRIEUX. Vous savez évidemment que la place Mazagran fait partie de nos préoccupations quotidiennes au niveau de la Mairie du 7^e. J'en parlais tout à l'heure avec la police nationale, la police municipale, et puis il y a quelques jours, avec les riverains de la place, collectif de riverains, mais aussi un certain nombre d'acteurs comme l'Arche de Noé qui est à quelques pas, les Locaux Motiv' qui ont aussi leurs bureaux qui donnent sur la place. Dans cette réunion, nous préparons un comité d'usagers de la place, qui a lieu la semaine prochaine et où je vous invite avec plaisir. En tant qu'élue du 7^e, vous êtes la bienvenue.

Pour la délibération présentée par Madame VACHER, je vais recueillir vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les MJC et toujours avec vous, Madame VACHER.

8. **2024-32506-CMMA7-414 – Attribution de subventions de fonctionnement (secondes tranches) d'un montant total de 4 237 294 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, je vais être rapide là aussi, puisque c'est également une délibération récurrente et où on vote là aussi la deuxième phase, mais avec cette délibération, la Ville de Lyon confirme son soutien qui avait été annoncé en 2024 aux structures d'éducation populaire. Je n'ai pas forcément d'autres éléments peut-être à apporter puisque les annonces avaient déjà été faites et qu'on délibère la deuxième tranche pour le soutien. Dans le 7^e, on a toujours quatre associations d'éducation populaire qui animent et qui étaient d'ailleurs présentes, pour la grande partie, au Forum des associations le week-end dernier.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Pardon, MJC, c'était évidemment très réducteur, il y a aussi centres sociaux et maisons de l'enfance. J'ai fait une erreur en annonçant la délibération. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à la suite avec vous, Monsieur VOITURIER — bienvenue ! —, et les trois rapports qui suivent concernent le logement social. Je vous cède la parole.

9. **2024-33133-CMMA7-401 – Aides financières exceptionnelles de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social *via* les Ventes en l'état futur d'achèvement agréées en 2024 et 2025**
10. **2024-26917-CMMA7-407 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 318 402 € relatif à une opération de réhabilitation de 50 logements situés 22-24 rue André Bollier à Lyon 7^e**
11. **2024-32321-CMMA7-408 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Erilia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 816 701 € relatifs à une opération de réhabilitation de 87 logements situés 42-44-46 avenue Debourg et 11 rue Monod à Lyon 7^e**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. La première concerne une aide financière exceptionnelle de la Ville en faveur du développement du logement social. Vous savez qu'on a déjà voté, en septembre 2023, une aide exceptionnelle à la production de logement social liée à la crise immobilière, puisque si la maîtrise d'ouvrage directe est assez développée — 60 % de la production —, la VEFA, par le biais des promoteurs, représente 40 % de la production. Il s'agit, par cette délibération, de revaloriser l'aide accordée en matière de VEFA, calculée de la manière la plus juste pour assurer la réalisation des opérations, tout en évitant

une plus-value indue. Ces opérations bénéficiaient de 80 € en matière de PLUS et de 100 € en matière de PLAI, elles sont portées à 120 € par mètre carré pour le PLUS et 150 pour le PLAI, ce qui reste deux fois moins que pour la maîtrise d'ouvrage directe. Je vous invite donc à voter favorablement.

Je présente les deux autres ? Ça marche. Ces deux garanties d'emprunt à hauteur de 15 %, la première pour Alliade Habitat, pour un emprunt de 318 000 € destiné à la réhabilitation de 50 logements situés 22 et 24 rue André Bollier, et la seconde est portée par Erilia, qui souscrit deux emprunts pour 4,8 millions destinés à réhabiliter 87 logements situés du 42 au 46 avenue Debourg. Ce qui nous fait donc plus de 130 logements réhabilités, ce qui est une bonne chose. Je vous invite à soutenir ces opérations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Monsieur MIACHON DEBARD, je vous cède la parole.

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, peut-être un petit mot quand même sur ce sujet parce qu'il me semble, pas forcément ici, mais comme dans l'espace public, qu'on ne se rend pas vraiment compte du contexte dans lequel on fait passer ces délibérations aujourd'hui. Nous sommes — et il faut le répéter — dans une crise profonde et nationale du logement. Or, les délibérations que nous propose aujourd'hui Monsieur VOITURIER consistent exactement à continuer à faire sortir du logement social malgré cette crise-là. Ce n'est pas un hasard, ce n'est pas une bonne volonté de la main invisible du marché, ce sont des acteurs qui se démènent sur le territoire pour que ce soit faisable. En premier lieu, les bailleurs sociaux qui, malgré les difficultés qu'on leur impose, ne lâchent pas l'affaire, mais aussi — et c'est important de le répéter — un investissement sans cesse en augmentation de la Ville, de la Métropole, dans les évolutions réglementaires, mais aussi financières, pour s'assurer que chaque nouveau projet qui va amener des logements sociaux sur le territoire ne tombe pas, parce que la crise fait tomber coup sur coup tous les projets immobiliers qui se présentent. Donc, nous venons à la rescousse, avec l'argent public, des projets qui apportent du logement social. J'ai envie de dire bravo à nous, mais il ne faut pas que ce soit non plus l'arbre qui cache la forêt. L'offre n'est pas à la hauteur du besoin et tous les acteurs qui sont liés au logement, que ce soient les associations qui voient se multiplier les sans-abris — et je crois que mesdames du public sont directement concernées par cette question de sans-abrisme qui s'est développé de manière galopante sur l'arrondissement, mais comme de partout en France —, que ce soient les associations et de l'autre côté, les promoteurs, des acteurs privés de la construction de l'immobilier, tout le monde s'accorde à dire que nous ne sortirons pas de la crise sans qu'il y ait un interventionnisme public fort. Cependant, le ministère du Logement, quand il existe, depuis plusieurs années, est ébloui, aveuglé par une idéologie, carcan libéral, qui veut faire croire que le marché va régler le problème tout seul et qu'il est urgent de ne rien faire. Tant qu'on sera dans cette démarche-là, celle qui a été engagée depuis plusieurs années et qui semble être la ligne de programme des prochains ministres, nous ne nous en sortirons pas. Monsieur KASBARIAN, le ministre sortant, se targue de deux choses : de faire passer les villes qui sont en carence de logements sociaux, du rouge au vert, non pas en ayant d'un coup produit le logement social nécessaire, mais en ayant changé la méthode de calcul sur Excel. La deuxième chose — et il s'en félicite quasiment le jour où il laisse son poste au ministère —, la multiplication par trois des expulsions. La multiplication par trois des expulsions, c'est zéro logement en plus, parce que les bâtiments qui étaient squattés étaient des bâtiments vides et qui resteront vides. Par contre — et nous sommes un territoire ici, à quelques mètres, qui pourront bien le voir —, c'est la multiplication par trois du nombre de tentes sous nos ponts. Nous sommes dans une situation où la France n'a pas de pilote dans l'avion sur la question du logement et tant que cela durera, on ne s'en sortira pas. On ne sait pas pendant combien de temps ça va durer. La seule chose

dont on est sûr, c'est que ça va durer des années et je suis malheureux d'être un peu pessimiste là-dessus, mais ça va durer encore des années. On fera notre maximum ici à notre échelle, mais on ne fera pas tout. Je vous remercie pour ce petit temps.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MIACHON DEBARD. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci. Je comprends tout à fait votre point de vue. Il n'en reste pas moins que c'est votre point de vue et qu'on est là pour délibérer sur un rapport. Je pense qu'il faut faire attention aussi à ne pas trop livrer son propos dogmatique, ou tout du moins sa vision des choses. On n'est pas forcément obligé d'être dans la même position. Je vous remercie de veiller à cela.

Mme LA MAIRE : En l'occurrence, c'est Monsieur VOITURIER qui a présenté les rapports, et puis Monsieur MIACHON DEBARD a eu une expression politique, ce qui est tout de même assez logique dans un conseil d'arrondissement. Vous avez chacun été élu sur des positions différentes donc c'est normal qu'il puisse l'exprimer.

Très bien. Je vous propose de passer au vote sur ces trois rapports. Le premier, le 33133. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 33133, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le deuxième, le 26917. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le troisième, le 32321. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Monsieur VOITURIER, mais cette fois sur votre casquette politique de la ville.

12. 2024-32510-CMMA7-433 – Programmation 2024 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Au titre de la programmation 2024 du contrat de ville pour le financement du poste de la directrice de la Mission Quartiers Anciens, 63 000 €, et pour qu'il y ait un cofinancement avec l'Agence nationale de cohésion territoriale. Je tiens à souligner le travail intéressant fourni par cette Mission, qui est au complet aujourd'hui, et la qualité de l'investissement de sa directrice, qui mérite donc qu'on la soutienne.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Je me joins à ces félicitations quant à cette Mission Quartiers Anciens. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On était bien sur la 32510. On passe à la suivante : programmation financière de la politique de la ville, le numéro 32511.

13. 2024-32511-CMMA7-434 – Programmation financière complémentaire 2024 au titre de la politique de la ville pour un montant total de 80 464 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs FIL, FAL et Conseils citoyens pour un montant de 46 788 euros - Attribution de subventions d'investissement d'un montant de 31 750 euros à plusieurs structures, opération 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026 » - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, avec deux volets, Madame la Maire. Le premier concerne le lien social. Concernant le 7^e, il y a plusieurs associations qui en bénéficient. On a l'UFCS Écrivain Public, sur le volet Tout Lyon, qui intervient aujourd'hui à la Cité Jardin, et deux autres postes sont en cours de mise en place à la mairie d'arrondissement et à la Guillotière, dans le cadre du projet « Territoire zéro non-recours aux droits ». On a également une autre action à la Cité Jardin, portée par les pupilles de l'enseignement public avec une équipe mobile destinée à prendre en charge la santé mentale des enfants et des adolescents pour 15 000 €. Concernant Mazagran, on a de la présence et de l'animation d'espaces publics avec la Fanfare des Pavés, pour des animations à 4 000 € ; l'Arche de Noé avec également des animations pour 2 600 € ; et Arts et Développement pour des présences régulatrices et la mise en place de dynamiques collectives, pour 3 000 €. Il y en a au moins deux qui ont été testées à la Cité Jardin avec intérêt. L'idée c'est de transférer cette expérience dans le nord de l'arrondissement. Et puis, deuxième grand axe, c'est le Fonds d'initiatives locales, avec le soutien à l'action conduite par les Dames de Gerland, à raison de presque 6 000 € à la Cité Jardin. Cette association d'habitantes est très présente et aide ses concitoyens, et participe grandement à l'animation de la vie collective. Je vous remercie donc de soutenir ces actions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, en l'absence de Benjamin ORGOGOZO, je vous propose de présenter les rapports portant sur la délégation Culture, à commencer par la programmation de la Fête des Lumières 2024, qu'on attend toutes et tous avec impatience.

14. 2024-32260-CMMA7-435 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2024 - Approbation de conventions

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Nous allons donc fêter le 25^e anniversaire de cet événement, avec des œuvres emblématiques des dernières décennies qui vont être à nouveau présentées. Cet événement, même s'il a 25 ans, reste très populaire puisqu'il y a eu 2 millions de visiteurs en 2023. Les propositions de projets pour 2024 portent sur l'accompagnement à la jeune création et la filière économique en matière de lumière et doivent répondre à des exigences de convivialité et de proximité. Nous accueillons deux œuvres dans

le 7^e arrondissement : l'une au parc Blandan, qui est destinée en particulier au jeune public, qui est conduite par AADN, Arts & Cultures Numériques, avec un spectacle de danse participatif, une fresque vidéo interactive de danse avec les ombres et une fresque lumineuse qui sera soutenue à hauteur de 85 000 € sur les 99 000 qu'elle coûte. Deuxième œuvre, c'est à la Cité Jardin. Ça s'inscrit dans la redynamisation du quartier et ça ancre le quartier dans la ville — et c'est un projet sur lequel vous êtes particulièrement engagée, Madame la Maire, puisque si vous n'étiez pas intervenue, je ne suis pas sûr qu'il serait là, donc merci à vous. C'est un projet qui s'appelle « La cité comme maison », de Gwendoline JACQUEMIN, qui sera présenté le vendredi 6 et le samedi 7 décembre. On y verra un champ de fleurs lumineuses dans l'arène, des balades lumineuses et sonores qui inviteront les publics à parcourir la cité et des animations, notamment pour les enfants, avec des ateliers de peinture UV et des stands de restauration, en particulier de soupe. J'en profite pour évoquer l'actualité de la Cité Jardin, trois actualités. Cet été, plusieurs dizaines de jeunes entre 20 et 30 ans ont pris part à des chantiers jeunes d'amélioration du cadre de vie, avec la remise en état de pergolas, de bancs, de portillons. Ils ont mis en place le tracé des emplacements de stationnement — puisque les choses devraient s'améliorer dans les mois à venir dans le domaine —, la création d'un local pour vélos — on attend quelques crochets pour le mettre en service —, et d'une piste cyclable d'apprentissage. Il devrait y avoir un prochain chantier sur la végétalisation participative. Deuxième actualité, c'est la Fête des jeunes de Gerland qui n'a malheureusement pas pu se tenir à cause de la pluie, mais qui devrait être programmée avec une nouvelle date et nous soutenons cette action. Et enfin, le Café intergénérationnel, qui est en fait le lieu de vie associative locale qui va être ouvert et inauguré le 4 octobre. Ça permettra à toutes les associations qui œuvrent à la Cité Jardin de faire des activités à l'abri et permettant ainsi de dynamiser la vie collective. J'en ai terminé.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Luc. Je voulais aussi remercier Audrey HENOCQUE puisque, certes, je suis intervenue, mais j'ai eu une oreille tout à fait favorable à la mairie centrale qui avait à cœur de mettre à l'honneur la Cité Jardin et ses habitants et habitantes pour les 100 ans. D'ailleurs, cette idée d'avoir la Fête des Lumières à la Cité Jardin nous a elle-même été soufflée dans les nombreuses réunions qu'on fait sur place avec les habitants et les habitantes. C'est une réelle attente et ça confirme l'aspect populaire que peut avoir la Fête des Lumières et l'attachement des Lyonnaises et des Lyonnais, et même des Lyonnais et des Lyonnaises historiques, tels que le sont les habitants/habitantes de la Cité Jardin à cette fête. Je crois qu'on a tous hâte de pouvoir découvrir l'œuvre de la Cité Jardin, mais évidemment toutes les autres œuvres qui vont se déployer dans toute la ville, à Blandan comme dans les autres sites.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, toujours sur la délégation Culture, cette fois pour le spectacle vivant.

- 15. 2024-32154-CMMA7-429 – Attribution de subventions d'investissement à 36 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », AP 2021-3, programme 00005, pour un montant global de 249 800 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, pour le soutien à quatre organismes qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique dans notre arrondissement. Ce sont des subventions d'investissement. Donc le théâtre de l'Élysée, 25 000 € pour l'installation de technologies LED ; le théâtre d'Uchronie, 100 000 € également pour de la technologie LED ; Nuées d'images, 5 000 € pour du matériel de projection en plein air ; et enfin, Graines Électroniques, pour la mise en place — c'est innovant, en tout cas pour moi qui découvre un peu la culture — d'une scène mobile à autonomie énergétique qui est transportable à vélo et qui permet de produire, avec un panneau solaire sur le toit de la scène, de l'énergie qui est stockée dans des batteries au lithium. Je vous invite donc à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Le festival de Graines Électroniques a lieu ce week-end au parc Blandan. Rassurez-moi, vous allez rendre la délégation à Benjamin ORGOGOZO quand il va revenir ? Ça va. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Nous sommes sur le rapport 32154. Je ne vois pas de prise de parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons au suivant, cette fois sur la mémoire et les subventions aux associations d'anciens combattants. Monsieur VOITURIER.

- 16. 2024-26630-CMMA7-427 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant total de 46 400 euros**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Ce sont des subventions aux associations d'anciens combattants et associations qui œuvrent dans la mémoire. Plusieurs de ces associations mentionnées participent à des commémorations organisées dans le 7^e arrondissement pour la fin des Première et Seconde Guerres mondiales, notamment l'Association des anciens combattants et résistants, la FNACA, etc. Je voudrais saluer et remercier la présence de leurs membres à chacune de nos cérémonies, et souligner en particulier l'action des porte-drapeaux du Lyonnais qui étaient, jusqu'à présent, composés essentiellement d'anciens combattants — et donc âgés —, et qui transmettent leur flambeau-drapeau à des jeunes qui sont en partenariat pour nos commémorations. C'est le collège Rosset et l'école Briand et on a au moins trois ou quatre élèves de CM2 et de jeunes collégiens qui sont investis et qui participent aux commémorations en portant les drapeaux. Rien que pour ça, ça mériterait d'être voté.

Mme LA MAIRE : Mais je l'espère bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez été très convaincant, merci beaucoup. C'est la rentrée scolaire ou tout du moins, c'était la rentrée scolaire la semaine dernière. J'espère que ça s'est bien passé pour tout le monde. Et qui dit rentrée scolaire, dit un certain nombre de délibérations concernant l'éducation, grande compétence de la Ville de Lyon. Je vais céder la parole à Florence LÉCLUSE et notamment ce premier rapport qui concerne les Cités éducatives qui s'étendent à nos quartiers.

17. 2024-33052-CMMA7-413 – Délégation par la Ville de Lyon du portage administratif de la démarche « Cités éducatives » à la Caisse des Écoles

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonsoir à tout le monde. En effet, il s'agit de l'extension du projet de Cités éducatives qui a démarré dans le 8^e et qui a été étendu en avril 2024 à d'autres quartiers, dont notamment les cités Gerland, dans le 7^e arrondissement. L'État va doter cette extension de Cités éducatives de 450 000 € annuels, sur les différentes cités éducatives de la ville de Lyon. Il s'agit dans cette délibération de voter pour la délégation de la gestion de ces fonds à la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon. Je vous incite à voter favorablement, bien entendu.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec l'éducation, cette fois sur le périscolaire, dont on a déjà beaucoup parlé, et là, il y a une petite modification. Je vous laisse la parole, Madame LÉCLUSE.

18. 2024-33081-CMMA7-417 – Adaptation des horaires du périscolaire du soir - Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Le projet de périscolaire et de l'évolution du périscolaire, qui s'appelle « Peps » en cette rentrée 2024, a été voté en mars 2024. Pour mémoire, ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil pour l'ensemble des enfants accueillis après l'école, et cela s'organise autour de quatre temps principaux qui sont la pause goûter, mais aussi un espace calme, un espace d'animation et de jeux collectifs, et un temps pour les familles, c'est-à-dire la possibilité pour les familles de venir de manière échelonnée récupérer les enfants, à la fois en maternelle et en élémentaire. Ce temps des familles, à l'origine, avait un timing un peu différent, que ce soit en maternelle ou en élémentaire. Dans cette délibération, il est proposé de proposer un temps de départ échelonné à partir de 17 h 45, suite à différentes discussions avec les familles et les représentants des familles.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais, Madame LÉCLUSE, de présenter les trois rapports suivants conjointement, parce qu'ils portent tous les trois sur le Projet éducatif lyonnais.

19. **2024-33076-CMMA7-420 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2024-2025 et conventions d'attributions de subventions**
20. **2024-33078-CMMA7-419 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2024-2025 - conventions d'attribution de subventions**
21. **2024-33077-CMMA7-421 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire - année scolaire 2024-2025**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Le Projet éducatif lyonnais en est à sa quatrième édition, donc je pense que vous le connaissez par cœur, en tout cas, je vais vous le rappeler quand même. C'est un projet qui s'articule autour de trois axes fondamentaux qui sont : 1 - l'éducation à la transition écologique ; 2 - l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ; et 3 - l'éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire, plus inclusive. En fait, tout ce Projet éducatif lyonnais avec ces trois axes se décline sur les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire. Aujourd'hui, globalement, il faut noter que c'est un budget considérable qui est accordé aux différentes organisations et associations qui mènent ces activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est un budget de 1,5 million, auquel il faut ajouter 1 million octroyé à toutes les équipes et tout le personnel de la Ville de Lyon qui participent à cet accueil des enfants. Ce budget est voté et vous est proposé au vote, mais juste pour information, il est discuté et proposé par les écoles, par les enseignants/les enseignantes, par le périscolaire actuel pour l'année suivante, ensuite il est retravaillé dans chaque arrondissement avec toute la communauté éducative et, bien sûr, l'Éducation nationale, et ensuite revu juste avant l'été en mairie centrale. Donc, il ne s'agit pas de quelque chose qui est décrété par la Mairie centrale, mais bien qu'il est travaillé au niveau local — et très local — au sein de chaque école et ensuite retravaillé avec les associations qui proposent ces activités. Je vais aller très vite sur la présentation, néanmoins, notons que par rapport au budget, il a été en augmentation puisqu'aujourd'hui, il a été octroyé un budget supplémentaire pour tout ce qui est projets d'initiatives locales, donc suggéré et proposé par les écoles, qui est porté à 300 000 €, et une autre augmentation qui est due aussi au fait qu'il y ait une inflation et qui nécessite d'augmenter l'enveloppe de près de 15 % pour pouvoir faire face à l'augmentation des coûts de certaines activités. Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des associations qui sont soutenues ou des organisations qui sont soutenues, juste notez qu'il y a eu un focus particulier qu'on a souhaité donner sur l'éducation artistique et culturelle, en lien avec l'ensemble du projet de la Ville de Lyon. On a donné un coup de pouce supplémentaire pour tous les projets relatifs à toutes ces activités culturelles et artistiques. Notons pour l'extrascolaire, enfin, des focus particuliers pour les familles et les enfants en plus grandes difficultés, notamment financières, et notons, par exemple, le Ticket Sport Culture qui permet à des enfants de pouvoir aller à d'autres activités alors qu'ils ne pouvaient pas y accéder. Donc on leur octroie cette petite subvention, ce petit ticket. Si vous voulez en savoir plus, je vous invite à lire en détail les annexes qui listent l'ensemble des projets qui vont être financés tout au long de cette année 2024-2025.

Je vous invite à voter favorablement sur ces trois délibérations.

Mme LA MAIRE : Merci. Il n'y aura pas interro si on ne lit pas les annexes en entier ?

Mme LÉCLUSE : Je le prévois pour le prochain conseil d'arrondissement.

Mme LA MAIRE : Très bien, on va le faire alors ! Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Donc, je vais soumettre ces trois délibérations à vos voix. La première, numéro 33076. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La deuxième, numéro 33078. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et la troisième, numéro 33077. Ce n'est pas intuitif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à la délibération suivante qui concerne les ambassadeurs du livre.

22. 2024-33079-CMMA7-418 – Évolution du projet des ambassadeurs du livre dans le cadre du partenariat entre l'AFEV et la Ville de Lyon, signature de la convention associée et attribution de subventions

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Les ambassadeurs du livre sont pilotés par une association qui s'appelle l'AFEV et il y a un partenariat qui a été noué avec la Ville de Lyon, depuis plus de dix ans maintenant — depuis 2011 exactement —, qui connaît un fort succès. C'est véritablement d'accompagner les enfants en maternelle, mais surtout en élémentaire, sur aller plus souvent vers les livres, s'approprier ce qu'est un livre, comprendre, aller dans les BCD, dans les endroits de l'école qui sont dédiés à ces espaces d'appréhension du livre. Cette année, il est noté — et cette délibération en fait mention — une évolution avec le programme du périscolaire Peps. À partir de 2024-2025, les animateurs et les ambassadeurs/ambassadrices du livre seront associés directement au périscolaire — ça sera leur manager, on va dire —, et qui va pouvoir décliner toute une série d'activités plus spécifiquement liées à la programmation Peps. À partir de cette rentrée, ce sont 50 jeunes qui vont accompagner les élèves des écoles sur toute la ville de Lyon et en particulier bien sûr, sur le 7^e. Je vous invite à voter favorablement, bien entendu.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Effectivement, comme vous le disiez, on passe à 50 ambassadeurs. En 2023-2024, il y en avait 75 qui intervenaient sur les écoles primaires et maternelles. Cette année, on passe à 50 ambassadeurs qui vont travailler uniquement sur les primaires — en périscolaire, comme vous le disiez —, ce qui fait que tous les enfants ne pourront pas en bénéficier. C'est pourquoi nous nous abstiendrons concernant cette régression du système. Voilà, vous avez l'explication et notre vote.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame LÉCLUSE, vous souhaitez répondre ?

Mme LÉCLUSE : Ce redimensionnement a été retravaillé avec l'association et il a été redimensionné pour spécifiquement adresser les enfants des écoles élémentaires et spécifiquement, en tout cas, dans les quartiers jugés les plus prioritaires, pour accentuer l'accompagnement des enfants les plus en fragilité.

Mme LA MAIRE : Madame HENOCQUE, pour compléter.

Mme HENOCQUE : Oui, pour compléter. En fait, cette baisse est liée aussi à des difficultés de recrutement des jeunes qui assument ces missions d'ambassadeurs. Ce n'est pas une volonté de la Ville, c'est aussi les difficultés à recruter. Et puis, il faut avoir une vision plus globale de l'éducation artistique et culturelle. Si on reste sur le secteur du livre, la Ville a fait des améliorations, très récemment, notamment le fait que chaque écolier de la ville de Lyon bénéficie directement de l'inscription à la bibliothèque, gratuite évidemment, avec tous les services qui vont avec. Et puis, évidemment, d'autres approches artistiques et culturelles, en plus de la lecture. On peut prendre, parmi plusieurs exemples, la question de la musique, puisque la Ville de Lyon a quand même aujourd'hui 37 ETP d'intervenants musicaux en milieu scolaire qui viennent du Conservatoire, qui ont été en augmentation, ce qui en fait la première ville à faire un tel effort pour les IMS, les interventions en milieu scolaire. J'en profite pour inviter aussi les familles qui nous écouteront à venir à la réunion pour le Projet éducatif de la Ville de Lyon qui aura lieu cette année le 8 octobre à l'Auditorium. Normalement, nous devrions avoir la venue de Madame ZIOUANI, qui est la chef d'orchestre de l'orchestre Divertimento et qui s'est illustrée récemment en menant l'orchestre pour la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces compléments. Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Je vais préciser. En fait, je parlais bien de cette délibération parce qu'effectivement, vous m'avez parlé du reste de la ville. Donc effectivement, je vous expliquais que sur cette délibération, on s'abstenait par rapport à cette régression. Merci pour le reste d'explication concernant tout ce que fait la Mairie.

Mme LA MAIRE : Parfait. Donc je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ

ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours sur l'éducation avec le Programme de réussite éducative.

23. 2024-32682-CMMA7-422 – Convention entre la Caisse des Écoles et la Ville de Lyon pour le Programme de réussite éducative

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit d'une délibération assez technique puisqu'il s'agit de la signature de la convention entre la Caisse des Écoles et la Ville de Lyon pour le Programme de réussite éducative, tel que le mentionne le titre. Tout simplement, les fonds dédiés à ce programme de

réussite éducative sont gérés par la Caisse des Écoles à hauteur d'à peu près 98 000 €. C'est l'estimation qu'il a été faite pour l'année 2024. Notons, notamment, que le Programme de réussite éducative de Lyon évolue depuis deux ans et se dote de référents de parcours pour accompagner les enfants dans les quartiers prioritaires. En cette année 2024, trois personnes référentes ont été nommées et feront partie de ce programme. Merci de voter favorablement, je l'espère.

Mme LA MAIRE : Moi aussi. Merci à vous. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours dans les écoles, mais cette fois sur le domaine de la santé scolaire. Vous avez la parole, Madame LÉCLUSE.

24. 2024-33144-CMMA7-423 Convention 2024 entre la Ville de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône (DSDEN) relative à la promotion de la santé scolaire et son annexe pour la mise à disposition de l'application métier Esculape

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit d'une convention signée entre la Ville de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône (DSDEN) sur la santé scolaire et l'accompagnement des enfants sur la santé, que les enfants soient en maternelle ou en élémentaire. Aujourd'hui, la Ville de Lyon compte plus de 80 professionnels médicosociaux qui sont présents auprès de l'ensemble des écoles publiques et qui s'occupent de près de 25 000 enfants et qui l'ont fait l'année dernière. Ce sont à la fois des interventions en matière de prévention, mais aussi d'accompagnement des enfants sur, notamment, des programmes liés à des situations de handicap, par exemple. Aujourd'hui, cette convention permet de signer et d'acter la contribution financière de l'État, qui va s'élever à 150 000 € environ — 152 000 exactement —, mais pour un programme qui au final coûte et est financé à près de 4 millions d'euros par la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LÉCLUSE, avec le rapport qui concerne la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » ou NEFLE.

25. 2024-34323-CMMA7-424 – Démarche « Notre École, faisons-la ensemble » (NEFLE) - Conventions types de financement et de transfert de propriété -Individualisation d'autorisation de programme

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Oui, qu'est-ce que NEFLE ? C'est nouveau. C'est une démarche qui est une émanation du Conseil national de la rénovation qui a été lancée par le Président et qui va financer plusieurs grandes thématiques et notamment des thématiques autour de la réussite

des élèves. La Ville de Lyon y voit une opportunité pour déployer des actions, notamment des actions liées au Projet éducatif lyonnais. C'est une enveloppe financière qui s'élève au final à 500 000 € et qui va se déclinier 2024-2025-2026. Donc n'oubliez pas l'acronyme NEFLE.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On est toujours dans les investissements dans les écoles, mais cette fois dans les investissements faits par la Ville et pour l'ancienne école, mais toute nouvellement nommée, Denise Domenach.

26. 2024-32482-CMMA7-384 – Lyon 7^e - Augmentation du montant de l'opération n° 07007002 « Groupe Scolaire Denise Domenach - Remplacement de la zinguerie » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20006

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Dans toutes les délibérations éducatives, il y a forcément des délibérations sur les travaux. On a de gros investissements de la Ville de Lyon depuis le début du mandat. Donc celle-ci et la suivante vont concerner deux écoles. Celle-ci, le groupe scolaire Berthelot qui devient Denise Domenach — il ne faut pas oublier l'inauguration qui aura lieu début octobre, le dévoilement de la plaque, plus précisément. Là, il s'agit d'octroyer 40 000 € supplémentaires pour compléter les travaux autour de la zinguerie et des chenaux, et éviter les inondations dans la cour.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Boris MIACHON DEBARD nous rappelle que c'est le 10, le dévoilement de la plaque pour Denise Domenach-Lallich, à 8 h 30 avec les enfants, évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Merci, Boris. Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup et on finit pour les rapports éducation, il me semble, avec le groupe scolaire Wangari Maathai.

27. 2024-33002-CMMA7-390 – « PUP Ginkgo -Groupe scolaire Wangari Maathai - Acquisition et construction » - Opération n° 07311001 - 8/12 rue Croix Barret, à Lyon 7^e - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et les sociétés Axis et Lifteam dans le cadre du marché de travaux n° M3050, Lot n° 3 « Gros œuvre - Plancher mixte bois béton »

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Ce groupe scolaire a été construit avec de gros investissements sur les dernières années. Là, il s'agit en fait de réclamations, en tout cas de certains prestataires ou sous-traitants, qui souhaitent réclamer des indemnités parce qu'il y a eu des retards, parce que les coûts ont augmenté avec l'inflation. La Ville de Lyon a négocié avec ces prestataires

qui demandaient près de 500 000 €. Finalement, la Ville de Lyon va verser 66 000 € d'indemnisation. Je vous invite à voter favorablement ce versement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Florence, pour toutes ces délibérations concernant l'éducation. Nous poursuivons avec un âge un petit peu moins élevé, le domaine de la petite enfance, et en l'absence d'Aurélié GRIES, je cède la parole à Monsieur BOSETTI pour le premier rapport qui concerne l'acquisition d'un nouvel EAJE dans le quartier Ginkgo. C'est un vieux projet, mais là, on pose des jalons. Je vous cède la parole, Monsieur BOSETTI.

28. 2024-26909-CMMA7-388 – Lyon 7^e - Acquisition auprès de la SCCV CANOPEA A LYON 7, d'un local brut de béton pour l'aménagement d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), 5 rue Oum Kaltoum, au cœur de l'opération « PUP Ginkgo » - EI 07321 - N° inventaire 07321A001-07321I001 – Opération 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00002 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Oui, Madame la Maire. On reste en effet sur le projet urbain partenarial Ginkgo, cette fois-ci, pour l'ouverture d'une nouvelle crèche qui devrait s'implanter au 5 rue Oum Kaltoum. L'objectif de la Ville, c'est de développer ici un établissement avec 48 berceaux. Cela passe, dans ce rapport, par l'acquisition d'un local pour un montant d'un peu plus de 1 750 000 € plus les frais de notaire, 35 500 €. C'est une opération qui va s'inscrire sur plusieurs tranches budgétaires. On aura d'autres tranches dont la Ville de Lyon devra s'acquitter. La livraison de ce local est prévue au quatrième trimestre 2025 au plus tard, mais sans les aménagements intérieurs qui suivront. Donc on est plutôt sur l'ouverture d'un établissement petite enfance prudemment, au début du prochain mandat. C'est un effort important de la Ville de Lyon, bien sûr. On sait que le 7^e arrondissement faisait partie des arrondissements carencés en places petite enfance. On a vraiment accéléré, sous ce mandat, la production de crèches municipales ou associatives pour répondre aux besoins des familles et également conforter les personnels de la petite enfance avec des revalorisations de salaire. Donc je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BOSETTI. Je ne sais pas comment s'appellera cette crèche, probablement pas Ginkgo puisque c'est le nom du promoteur, mais peut-être Oum Kaltoum qui est le nom de la rue et qui était une chanteuse égyptienne bien connue. Je voulais juste le rappeler puisqu'on a parlé musique tout à l'heure avec Audrey HENOCQUE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet de la crèche ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Monsieur BOSETTI, cette fois pour les subventions de fonctionnement.

29. 2024-33061-CMMA7-410 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2024 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 493 232 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Rapporteur : M. Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Oui. Ce rapport est plus récurrent, plus traditionnel. Ce sont les subventions de la Ville de Lyon aux crèches associatives, versées chaque année en deux tranches. Là, il s'agit de la deuxième tranche pour un montant d'environ 3 500 000 € pour toutes les crèches associatives de la ville de Lyon. Pour ce qui concerne le 7^e arrondissement, dans cette délibération globale, 17 établissements sont bénéficiaires. Ce sont les établissements que vous connaissez, les crèches associatives qui sont sur notre territoire. Pas d'observation particulière et on vous propose un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : En l'absence de Yacine FEKRANE, je vais vous présenter rapidement le rapport suivant.

30. 2024-33311-CMMA7-412 – Lancement de l'opération 07027001, Palais des Sports de Gerland - Installation du LDLC ASVEL Féminin et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 00004

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre 7^e arrondissement, puisque dans le Palais des sports de Gerland, nous allons accueillir l'équipe de l'ASVEL féminin qui s'entraînait et jouait dans le 8^e arrondissement, dans le gymnase Mado Bonnet. Malheureusement, ce gymnase ne répond plus aux critères européens pour accueillir des matchs d'un niveau de plus en plus élevé puisqu'effectivement, les filles de l'ASVEL atteignent des niveaux de plus en plus élevés. C'est pourquoi la Ville a cherché un nouveau lieu et a proposé ce Palais des sports emblématique de Gerland et du 7^e arrondissement, qui va désormais accueillir cette équipe de basket et qui confirme bien l'orientation sportive du 7^e arrondissement entre le stade de Gerland et la Plaine des Jeux. Nous sommes gâtés et nous sommes ravis d'accueillir cette équipe qui à la fois fait la fierté des supporters, porte les valeurs du sport, mais porte aussi les valeurs de l'inclusion et de l'insertion professionnelle. J'ai pu entendre à de nombreuses reprises Marie-Sophie OBAMA, présidente du club, porter ces valeurs. Je sais à quel point elle travaillait en lien avec les acteurs du 8^e arrondissement autour du gymnase Mado Bonnet, et j'espère que nous pourrons aussi tisser des bonnes relations avec ce club, et entre ce club et les acteurs du quartier, notamment de la Cité Jardin, tout à côté. La délibération qui vous est proposée ce soir porte sur le lancement de cette opération, puisqu'il faut adapter le Palais des sports à cette arrivée, et l'opération est estimée à 350 000 €. Je précise bien évidemment que le Palais des sports continuera à accueillir d'autres événements et que c'est une résidence, mais que le Palais des sports reste un équipement Ville qui peut accueillir d'autres événements que ces entraînements et ces matchs.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. On passe aux deux rapports suivants, si vous le voulez bien, avec vous, Monsieur MIACHON DEBARD. Nous allons désormais, sans transition — parce que je ne trouve pas de transition —, parler archéologie.

31. **2024-21896-CMMA7-432 – Approbation d'une convention-cadre de collaboration et de la convention de groupement associée, conclue entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la période 2024-2030**
32. **2024-32826-CMMA7-430 – Approbation des modalités de réalisation des diagnostics archéologiques, des critères de choix des opérations en archéologie préventive et de la grille tarifaire associée pour la période 2024-2026**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Elle n'est en effet pas évidente. Du coup, je cherchais un petit peu dans ma tête, je n'ai aucune idée de quand a commencé le basket sur notre territoire, mais je ne pense pas que cela relève de l'archéologie. Les deux délibérations qui suivent concernent les questions d'archéologie liées aux différents aménagements et constructions de la ville. Je ne vous apprends pas la richesse historique de notre ville, principalement concentrée, bien sûr, sur le Vieux Lyon, la Presqu'Île, mais aussi parfois sur le nord 7^e. Par contre, ce que je vais peut-être vous apprendre tout de même — tout du moins, moi je l'ai appris —, c'est que Lyon a été la première ville de France à se doter d'un service archéologie, en 1935, sous le nom d'Atelier des fouilles.

La première délibération vise à renouveler la convention-cadre de collaboration entre notre service municipal, l'héritier lointain de ce fameux Atelier des fouilles et de l'autre côté, l'Institut national de recherche archéologique préventive. Dans un souci bien évidemment d'efficacité de l'action publique, cette convention date un peu parce que ce sont des coordinations qui sont récurrentes entre les services de l'État et les services municipaux. À noter que la convention a une durée de trois ans renouvelables pour la même période.

Le second reste tout à fait dans le même état d'esprit, puisqu'il définit les modalités de réalisation des diagnostics archéologiques. Je vous résumerai très rapidement autour des trois missions qui sont la mission scientifique, la recherche archéologique, la mission patrimoniale, la conservation des archives du sol et enfin, la mission éducative et culturelle pour diffuser les connaissances à tous les publics.

Petite parenthèse aussi qui est toujours intéressante, l'année 2023 a été marquée de neuf diagnostics et de treize fouilles, et 10 000 personnes ont été sensibilisées, dont 3 000 scolaires, aux résultats de ces fouilles. Je vous invite à voter ces deux délibérations de manière positive.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Donc, je vais soumettre chacune de ces délibérations à vos voix. La première, la 21896. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La seconde, la 32826. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Monsieur MIACHON DEBARD, pour quelque chose qui concerne le 206 rue de Gerland.

33. 2024-21864-CMMA7-406 – Lyon 7^e - Constitution à titre onéreux de servitudes grevant un terrain propriété Ville de Lyon cadastré CD 92 et CD 149 situé au 206 rue de Gerland et abandon d'une servitude de passage – EI 07017 I 001

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Oui, je n'ai pas toujours les délibérations les plus faciles à présenter, mais je vais la présenter quand même dans les grandes lignes, puisque la délibération concerne la constitution de servitudes sur une propriété de la Ville de Lyon, à savoir le Jardin du cuir dans le sud de Gerland, par la réhabilitation-surélévation du bâtiment adressé au 206 rue de Gerland, que certains connaissent aussi sous le nom de Pyramide. En d'autres termes, la construction de nouveaux volumes sur le bâtiment va entraîner de nouvelles vues sur le parc et ces servitudes visent à limiter la Ville — si tant est que ce soit un jour son choix — de construire un bâtiment de grande hauteur devant. Ces servitudes sont consenties moyennant le versement à la Ville de Lyon d'une indemnité globale de 419 000 € et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour l'effort de pédagogie. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux rapports en lien avec la délégation Tranquillité publique et notamment la programmation financière au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD. Je vous cède la parole, Monsieur MONOT.

34. 2024-32518-CMMA7-404 – Programmation financière complémentaire 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 11 000 euros

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. C'est même la programmation complémentaire puisque nous avons déjà eu l'occasion, un peu plus tôt dans l'année, de parler de la programmation financière du CLSPD. Pour rappel, la Ville de Lyon a un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD, et cela constitue le cadre de concertation relatif à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Adossée à ce CLSPD, il y a une stratégie territoriale qui vise à agir plus tôt et à aller plus loin dans la prévention de la délinquance, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, tout ça pour renforcer la tranquillité et la sécurité publique sur la ville de Lyon. En programmation initiale, comme je le disais, 274 000 € de crédits de subventions avaient été attribués pour des projets qui répondaient à ces orientations, et on a là une programmation complémentaire. Alors, je

vais les citer parce qu'il y a quatre projets : une subvention de 3 000 € à la Sauvegarde 69 pour un séjour de rupture à la montagne pour quatre jeunes Lyonnais ; on a une subvention de 3 000 € à l'association Mediatone pour l'animation d'ateliers de dessin lors de l'événement Métropole Vacances Sportives dans le 8^e arrondissement ; 3 000 € pour l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale du Rhône ; et puis 2 000 € pour l'Association des Réservistes de Lyon et du Rhône, basée dans le 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur MONOT, avec cette fois votre casquette Espace public et la question de Luna Park et des cirques.

35. 2024-26980-CMMA7-392 – Lyon 7^e - Lancement de l'opération n° 60021904 « Relocalisation Luna Park et cirques - Acquisition et aménagement » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, tout à fait. Il y a, dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, un projet de relocalisation des activités non sédentaires Luna Park et cirques, qui se déroulent jusqu'à présent sur le terrain appartenant à la Métropole de Lyon situé à Confluence. Pour mémoire, on avait deux Luna Park qui étaient accueillies chaque année sur ce terrain, ainsi qu'un ou deux cirques par an, mais le projet d'aménagement de la Confluence avance. La Métropole de Lyon a mis fin, en juillet 2024, à la mise à disposition de la Ville de Lyon de ce terrain qui a accueilli le Luna Park et les cirques. La Ville s'est donc mise à la recherche de lieux alternatifs pour organiser ces activités. Ce soir, on parle du cirque et on aura, dès l'automne 2024, ce cirque qui pourra s'installer sur la place Jean Jaurès, dans notre arrondissement. C'est une installation qui nécessite des travaux d'aménagement, notamment des travaux électriques, pour un montant d'environ 25 000 €. Je vous propose de voter favorablement pour faire ces petits travaux. Ce qu'on peut rajouter, c'est que le cirque se produira pour la première fois au mois d'octobre cette année, et on est en train d'organiser avec le cirque une réunion d'information à destination des riverains pour répondre à l'ensemble de leurs questions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport concernant la délégation Économie-Commerce et on commence notamment par l'ESS avec vous, Monsieur ESCARAVAGE.

36. 2024-33128-CMMA7-393 – Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 79 000 €

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. On va commencer par le 33128, qui est un rapport que l'on présente à peu près tous les ans de restitution de l'appel à projets de subvention à des structures de l'ESS en faveur de la transition écologique et de la solidarité. Cette année, on vote une des subventions pour un montant total de 79 000 € à pas mal d'associations, je ne vais pas toutes vous les citer. Deux associations qui sont basées dans le 7^e. Je vais commencer par l'association Résonensemble, puisque j'ai aujourd'hui le pouvoir de M. ORGOGOZO et qu'on va parler fanfare. C'est une association qui organise des événements musicaux à destination des publics fragiles et précaires dans les hôpitaux et les EHPAD. C'est une subvention de 10 000 €. La deuxième association est la SAS Gestia Solidaire, qui est une association qui œuvre pour le logement et pour l'accès au logement pour toutes et tous, notamment en sensibilisant les propriétaires à des loyers abordables, et on la finance à hauteur de 10 000 € pour un projet de développement de son programme sur les quartiers Moncey-Voltaire dans le 3^e et Guillotière chez nous. Il y a plein d'autres associations que vous pourrez découvrir en lisant la délibération, si vous ne l'avez pas déjà fait, et je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous redonne la parole, Monsieur ESCARAVAGE, pour le rapport 32504.

37. 2024-32504-CMMA7-400 – Programmation financière complémentaire 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 58 800 euros

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Eh bien, c'est pareil. C'est un rapport que je vous présente tous les ans, qui est la programmation financière complémentaire de la politique emploi et insertion de la Ville de Lyon, dont je vous ai parlé longuement lors d'un précédent CA, donc je vais aller assez vite. Il y a les quatre axes traditionnels et pas mal d'associations qu'on finance pour des montants allant de 3 à 10 000 €, en gros. Pour les assos qui sont dans le 7^e, on a l'association Waoup Shaker qui aide les personnes éloignées de l'emploi à se remobiliser et à faire des bilans de compétences au travers d'ateliers assez novateurs. Je vous propose de voter favorablement ce rapport pour un total de 58 800 € à différentes assos de l'emploi et de l'insertion.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, je vous propose de présenter le 32501, 32502 et le 32500 conjointement. Ils portent tous les trois sur le financement de nos partenaires pour l'emploi.

38. **2024-32501-CMMA7-398 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général (2e tranche) de 185 173 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
39. **2024-32502-CMMA7-399 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général (2e tranche) de 100 170 euros à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
40. **2024-32500-CMMA7-397 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général (2e tranche) de 192 184 euros à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. Ils portent, comme chaque année, sur le financement de l'association ALLIES, de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi et de la Mission locale, qui sont les trois piliers sur lesquels s'appuie la Ville de Lyon pour asseoir sa politique d'emploi insertion. On a voté une première tranche, il y a quelques CA. On vote la deuxième tranche, comme chaque année. Je peux vous retrouver les montants pour chacun qui sont de 185 173 € pour la Mission locale, 100 170 pour la MMI'e et 192 184 € pour ALLIES. Le quatrième pilier étant l'École de la deuxième chance, que je vous laisserai présenter après. Je vous invite à voter donc favorablement ces trois rapports et je vous les représenterai dans quatre ou cinq CA, je pense, pour l'année prochaine.

Mme LA MAIRE : Pas de souci. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, on va passer au vote de manière séparée. Sur le 32501. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 32502. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : 32500 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41. 2024-32503-CMMA7-394 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général (2e tranche) de 16 000 euros à l'École de la 2^e chance « Rhône Lyon Métropole », sise 12 impasse des Chalets à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vous présente le 32503. Monsieur ESCARAVAGE étant en situation de conflit d'intérêts, tout comme Madame VACHER. Vous siégez tous les deux au conseil d'administration de l'École de la deuxième chance, qui se situe dans le 7^e arrondissement, dans le PUP Duvivier plus précisément, et qui fait un travail formidable en offrant aux jeunes sans formation ni emploi, la possibilité de suivre une alternance, un stage ou un apprentissage, tout en ayant aussi une remise à niveau dans un certain nombre de matières ou même de compétences de base, comportement en entreprise, etc. Nous avons le plaisir d'avoir cet acteur dans notre arrondissement, un acteur qui joue un rôle clé en matière d'insertion professionnelle, et la Ville participe à son fonctionnement. Nous votons l'attribution de la deuxième tranche pour un montant de 16 000 €.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix en notant la non-participation au vote de M. ESCARAVAGE et Madame VACHER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 - M. Clément ESCARAVAGE, Mme Lucie VACHER

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, on poursuit avec vous sur les Quartiers Fertiles.

42. 2024-26623-CMMA7-405 – Projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy à Lyon 8^e et de la Duchère à Lyon 9^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 49 443 euros et d'une subvention d'investissement de 9 500 euros à l'association ALLIES, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Opération n° 60034529 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. C'est encore une délibération qui concerne l'association ALLIES, c'est pour ça qu'on la présente dans notre arrondissement, parce que l'association ALLIES a son siège dans le 7^e — je dois vous le dire, à peu près, un CA sur deux. Les projets sont le projet « Quartiers fertiles » qui est dans le 8^e à Mermoz/Langlet-Santy et le quartier Halle agricole, à la Duchère. Je vous propose que nous ne nous opposions pas au développement de ces projets chez les copains et que nous votions favorablement.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On parle désormais de l'association ViensVoirMonTaf.

43. 2024-32505-CMMA7-395 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association « ViensVoirMonTaf », domiciliée 2 rue Professeur Zimmermann à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention de transfert de données à caractère personnel afférente

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. L'association ViensVoirMonTaf est une association qui œuvre notamment pour le développement et l'aide aux collégiens de troisième pour les aider à trouver un stage. Je vous en avais déjà parlé — pas en CA, mais aux vœux. C'est quelque chose qui est assez important parce que c'est souvent le premier contact avec le monde professionnel pour ces jeunes. L'association ViensVoirMonTaf aide notamment les jeunes issus de QPV, mais pas que, principalement les établissements en REP et REP+, pour les aider à trouver des stages de troisième, puisque ce n'est pas évident pour ces gamins. Pour cela, elle va travailler cette année avec la Ville de Lyon. La Ville de Lyon ouvre ses portes à ViensVoirMonTaf et propose à tous les agents de la Ville de Lyon volontaires d'accueillir des stagiaires de troisième. Il me semble que nous, en mairie du 7^e, nous le faisons déjà beaucoup, mais ce n'est pas forcément le cas dans tous les services de la Ville. Pour vous donner une idée, en 2023-2024, l'association ViensVoirMonTaf a permis à 192 élèves de trouver un stage sur l'ensemble de la ville, dont 77 dans le 7^e, 8^e, 9^e — je n'ai pas les scores juste pour le 7^e. Je vous propose de voter favorablement cette délibération qui consiste à donner une subvention de 10 000 € à cette association et à signer une convention de transfert de données à caractère personnel pour que la Ville donne le nom et les adresses des agents volontaires à l'association, sinon ça va être plus compliqué de les mettre en relation avec les stagiaires.

Mme LA MAIRE : Vous avez pensé à tout. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit, cette fois-ci, avec les tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour la vente ambulante, les food trucks.

44. 2024-33139-CMMA7-391 – Modification des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour la vente ambulante

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait, mais c'est mieux de le dire comme ça que le tarif des food trucks, je pense. Le but, en effet, de cette délibération est de revoir la tarification d'occupation du domaine public pour les food trucks parce qu'on n'avait pas de tarification spécifique. On avait lancé, il y a plus d'un an maintenant, des appels à projets pour que des food trucks s'installent, notamment dans les zones qui étaient un peu carencées en restauration sur les temps de 12 h, mais on avait un souci, c'est que les food trucks devaient payer à la semaine, même s'il venait qu'un jour par semaine. Donc on re voit ça pour que ce soit plus réaliste et on espère que ça permettra aux food trucks de pouvoir plus facilement rentrer dans leurs frais et fonctionner pour que tout le monde puisse en profiter. Pour info, le tarif mensuel pour un jour par semaine c'est 140 € avec 16 € d'électricité en plus. Si jamais vous voulez vous lancer dans le food truck, vous avez le prix.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : C'est une petite interrogation. Nous n'étions pas en commission lorsque cela a été présenté, mais il semblerait qu'il y a quelques passages à blanc concernant les tarifs. Il semblerait que le tarif pour deux-trois jours, qui est normalement privilégié et est un peu plus bas, soit plus onéreux que pour un jour. Voilà, c'était une explication de texte. Si mes notes sont bonnes, le tarif deux ou trois jours permettait une économie et en fait, techniquement, cela permettrait une économie que pour le troisième jour, puisque le tarif pour deux jours est supérieur à celui de deux fois un jour. C'est pour ça qu'on s'abstient, parce qu'apparemment, on n'a pas eu de retour sur cette question-là. Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Je n'ai pas eu plus de retour que vous. Je pense, qu'en effet, il s'entend comme un tarif de deux jours, le troisième offert, pour motiver aussi les food trucks à venir trois jours. Je crois que, si j'ai bien compris, le tarif pouvait être mutualisé sur plusieurs emplacements, ce qui n'était pas le cas avant, ce qui posait souci. Parce que si on a le même food truck du lundi au vendredi en bas de son bureau, ce n'est pas forcément idéal.

Mme DESRIEUX : Juste parce que je n'ai peut-être pas été claire, mais apparemment, il y a une erreur de calcul. C'était ça et pour nous, la grille n'est pas acceptable en l'état. C'était juste ça. Merci.

M. ESCARAVAGE : Dans ce cas, il y a de fortes chances que je vous re-présente une délibération modificative à un prochain CA.

Mme LA MAIRE : Peut-être que si c'est effectivement une erreur de calcul, on aura un rapport modificatif pour le conseil municipal. J'avoue, je ne suis pas dans cette commission donc je n'ai pas d'explication plus que ça à vous donner, mais on va suivre sur le sujet. En attendant, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Désormais, on passe à la délégation Vie associative et toujours en l'absence d'Aurélie GRIES, je propose à Monsieur BOSETTI de nous présenter le rapport suivant sur les gratuités partielles pour un certain nombre de salles.

45. 2024-33092-CMMA7-389 – Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 34 891,03 euros HT

Rapporteur : M. Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Oui, sur la vie associative et le rapport sur la gratuité des salles. Il s'agit des salles de spectacles de la Ville de Lyon, des six salles de spectacles. Nous faisons état chaque année des gratuités accordées à des associations au nom des Mairies d'arrondissement, et dans l'annexe qui vous est proposée à la délibération, vous avez ce retour sur les associations ayant bénéficié d'une gratuité. Pas d'observations particulières sur ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Oui. Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. On demandera un vote par division.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au vote maintenant, peut-être, si vous voulez nous préciser sur quoi.

Mme BREUIL : Juste pour l'association SOS Méditerranée, comme on avait déjà voté contre au précédent CA.

- **Vote de la subvention à l'association « SOS Méditerranée »**

Mme LA MAIRE : Donc je vous propose de passer au vote. Je note qu'il y a un « contre » la gratuité accordée à SOS Méditerranée. Sur la gratuité accordée à SOS Méditerranée, pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc deux « contre » pour SOS Méditerranée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
CONTRE : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

- **Vote du rapport**

Mme LA MAIRE : Pour le reste de la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité pour le reste de la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant sur les associations ayant une action à l'international.

46. 2024-33472-CMMA7-396 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 – 2^e phase

Rapporteur : M. Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : D'abord une présentation succincte de cette délibération. Il s'agit des subventions pour les projets internationaux. Encore une fois, elle embrasse les neuf arrondissements. Les projets internationaux sont sélectionnés en fonction de thématiques : l'interculturalité, la citoyenneté, la solidarité. Si je fais le tri dans la délibération pour les associations qui sont retenues sur le 7^e arrondissement, il y en a deux qui sont retenues pour des projets interculturels : Africa 50 et l'association Yoon. Par ailleurs, six associations sont retenues pour des projets autour de la citoyenneté. Je les cite rapidement : Agronome et Vétérinaires sans frontières, Concordia, ESN CosmoLyon, Office des sports de Lyon, Prix littéraires des jeunes européens et Service de Coopération au Développement. Voilà pour les associations concernées par la délibération. La remarque, je pense, de notre collègue — sauf erreur de ma part — sur SOS Méditerranée, intervient plutôt sur ce rapport, et tout à l'heure j'étais sur la gratuité dans les salles de spectacle. SOS Méditerranée est une association qui a son siège social sur le 6^e arrondissement, mais ça n'empêche pas, évidemment, votre remarque.

Mme LA MAIRE : Merci. Alors, comme M. BOSETTI vous a un peu devancée, peut-être que vous voulez préciser Madame DESRIEUX ou Madame BREUIL. Je ne sais pas.

Mme DESRIEUX : En fait, on avait voté contre pour les deux, Monsieur BOSETTI.

- **Vote de la subvention à l'association « SOS Méditerranée »**

Mme LA MAIRE : Puisqu'il y a probablement une gratuité qui a été accordée dans la délibération précédente. Donc, revenons au 33472. Il y a une demande à nouveau de vote par division. Pour le soutien à l'association SOS Méditerranée. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Adopté et deux contres.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
CONTRE : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Pour le reste des subventions aux associations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Très bien, merci beaucoup. C'est adopté, néanmoins.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne cette fois-ci la délégation Santé et l'installation déjà effective du cirque dans le quartier de Gerland. Monsieur BOSETTI, au nom d'Aurélié GRIES, vous avez la parole.

47. 2024-26910-CMMA7-386 – Lyon 7^e - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution des parcelles 1-3 rue du Vercors réalisée dans le cadre de la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer - Adaptation du montant de l'opération n° 07143002 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2016-1, programme 00014

Rapporteur : M. Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Tout à fait. En effet, c'est une opération qui est déjà intervenue. On est plus sur la temporalité de régler les factures et on est sur un ajustement du montant des travaux qui vont être pris en charge par la Ville de Lyon pour cette relocalisation du Centre international de recherche contre le cancer. Le montant qui était initialement prévu était de 708 000 €. On sera sur une somme de 1 119 000 €. J'ai fait les arrondis, mais vous retrouverez le montant précis dans la délibération, pour lequel on vous propose de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe aux subventions aux associations en faveur des personnes en difficulté avec vous, Madame WIBER, au titre de la délégation Affaires sociales.

48. 2024-33137-CMMA7-425 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 196 625 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. La première délibération, c'est un rapport très classique pour soutenir des associations qui portent des projets venant en aide aux personnes en situation de précarité, sur des projets qui concernent des thématiques telles que l'alimentation, l'accès au droit, l'hygiène, etc. Je ne vais pas mentionner toutes les associations qui sont concernées, seulement celles dont le siège social est ou qui ont un ancrage un peu plus particulier dans notre arrondissement. Je vais citer le Mouvement du Nid, l'Amicale du Nid et Habitat et Humanisme. Je précise que ces deux dernières ont également signé des conventions spécifiques, puisqu'elles avaient déjà bénéficié de subventions dans le courant de l'année, ce qui élevait les subventions allouées à un montant, sur l'année 2024, égal ou supérieur à 23 000 €. Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : Oui, je me permets, Madame la Maire, simplement pour rebondir sur l'actualité. D'abord, saluer l'engagement des associations qui œuvrent sur l'action sociale, l'urgence sociale et en profiter pour évoquer la situation à l'école Marc Bloch, puisqu'on a deux petites filles et leurs mamans qui sont logées en urgence sur l'école — logées, c'est un bien grand mot —, en tout cas accueillies sur l'école. Je tenais à saluer, à ce titre-là — et c'est le cas dans d'autres écoles de la ville, malheureusement —, l'engagement de la Ville de Lyon de pouvoir accueillir parents et enfants à la rue. C'était ma première observation. Et saluer aussi les parents d'élèves qui s'engagent auprès des familles. Simplement, on ne peut évidemment pas se réjouir de ces nouvelles, mais saluer aussi cette solidarité citoyenne et institutionnelle.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup et vous avez raison. Malheureusement, l'école Marc Bloch n'est pas la seule concernée dans le 7^e arrondissement, il y a également l'école Denise Domenach et l'école Frida Kahlo, et je me joins à vos remerciements aux parents qui se démènent, effectivement, pour ces enfants. Je remercie également les directeurs et directrices d'écoles qui permettent parfois les occupations. Ce ne sont évidemment pas du tout des situations idéales, ni pour ces enfants ni pour les écoles, mais un toit, c'est déjà beaucoup mieux que la rue.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Madame WIBER, sur le dispositif d'accès au droit territorialisé.

49. 2024-33090-CMMA7-426 – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Je ne vais pas rentrer trop dans le détail du dispositif, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le présenter à plusieurs reprises, mais brièvement, il s'agit de renouveler une

convention entre la Ville de Lyon et l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour permettre à ces derniers d'organiser des consultations gratuites au sein du Palais de justice, des Maisons de justice et du droit, ainsi que dans nos mairies d'arrondissement. La convention est renouvelée pour l'année 2024. Elle propose de poursuivre le fonctionnement de ce dispositif dans les conditions actuelles et également d'octroyer une subvention à hauteur de 22 500 € par la Ville à l'Ordre des avocats du barreau de Lyon. C'est précisé dans le rapport qu'en 2023, ce dispositif a représenté un coût total de 330 068 €, très précisément, pour l'Ordre des avocats. Si j'ai dit que je ne m'attardais pas sur la présentation du dispositif, je prends quand même le temps de vous partager un rapide retour sur les permanences qui ont lieu et ces consultations, et plus spécifiquement le retour de l'avocate qui intervient en mairie du 7^e arrondissement. On sait bien mesurer les coûts et on en a l'habitude, en revanche, on a beaucoup plus de mal à mesurer les bénéfices humains et l'impact positif que peuvent représenter ce type de dispositifs. Ça me semblait important de vous partager le retour de l'avocate qui m'a précisé que les permanences qu'elle tient toutes les deux semaines en mairie du 7^e arrondissement, elle reçoit environ une bonne dizaine de personnes — je dis personnes, mais ça peut être parfois des couples ou des familles —, et sur chacune de ces permanences, elle arrive à apporter des réponses et des solutions à environ 50 % des cas. Ce n'est quand même pas négligeable, ces permanences. Je tenais à le préciser. Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre. Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. En l'absence de Bénédicte PASIECZNIK, Vincent MONOT va vous présenter les prochains rapports. Le prochain concerne la signalétique dans les parcs.

50. 2024-33067-CMMA7-402 – Lancement de l'opération n° 60023851 « Signalétique dans les parcs 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4 – programme 00012

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : En effet, c'est un projet faisant partie du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et qui concerne cette refonte de la signalétique dans les parcs. L'objectif, c'est vraiment d'avoir une remise à jour de toute la signalétique dans les parcs, les squares, les jardins de la ville de Lyon, et ils sont nombreux puisqu'au aujourd'hui, la ville de Lyon compte plus de 300 parcs, squares et jardins ; peut-être très bientôt un peu plus puisque nous étions ici même, hier soir, avec Bénédicte PASIECZNIK, en réunion publique avec les habitants pour présenter un projet de création d'un nouveau square de proximité à l'angle de la rue Bancel et de l'avenue Berthelot, dans le 7^e arrondissement. Ces espaces verts disposent, selon leur taille, d'une signalétique parfois spécifique — c'est le cas au parc de la Tête d'Or, au parc Blandan ou au parc de Gerland, ou encore au parc du Vallon —, ou bien une signalétique standard commune à plusieurs parcs et squares de Lyon. Ce qui ressort aujourd'hui, c'est que cette signalétique est vieillissante, non adaptée, disparate, avec une demande forte des usagers de la faire évoluer. Il apparaît nécessaire de la repenser, de l'adapter et cette démarche, elle s'appliquera, dans un premier temps, prioritairement au parc de la Tête d'Or qui est le plus grand parc urbain d'Europe, pour rappel. Ce travail, dans un second temps, pourra également bénéficier à d'autres parcs de la ville de Lyon, comme par exemple le parc

de Gerland dans notre arrondissement. Cette opération, aujourd'hui, est estimée à 350 000 €, concernant cette première phase, la refonte de la signalétique du parc de la Tête d'Or.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Juste une toute petite remarque comme on parle de dénomination, veuillez aussi à être attentif que le parc de Gerland se mentionne bien Gerland et avec la petite précision parc Gerland Henri Chabert.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. C'est vrai qu'on utilise souvent son nom d'usage, mais le nom complet c'est parc de Gerland Henri Chabert. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT étant en situation de conflit d'intérêts, je présente le rapport suivant qui porte sur l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, qui est un organisme d'intérêt général qui est engagé dans la surveillance et la communication sur l'air et la mise en œuvre d'actions conduisant à l'amélioration de la qualité de l'air.

51. 2024-32676-CMMA7-383 – Approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association Atmo de deux espaces sis respectivement : Lyon 1^{er} - 2 rue d'Alsace-Lorraine - école primaire Michel Servet - EI 01006 / Lyon 7^e – 183 rue Marcel Mérieux - groupe scolaire Claudius Berthelier - EI 07002

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes gère un observatoire de la qualité de l'air dans la région et pour cela, il faut des stations pour mesurer la qualité de l'air dans différents endroits de la région. Il se trouve qu'à Lyon, un certain nombre de ces stations sont dans des écoles. C'est intéressant justement puisque les victimes de la pollution de l'air sont les personnes les plus vulnérables, dont les enfants. On a déjà connu à Lyon beaucoup de mobilisation de parents d'élèves sur ces questions de qualité de l'air, soit devant l'école soit dans l'école elle-même, puisqu'on a connu à Lyon des pics de pollution qui interdisaient à nos enfants d'aller parfois en cour de récré. Bref, tout ça pour vous dire qu'il y avait des conventions pour l'installation de ces stations et qu'il faut renouveler ces conventions. Une pour un espace de six mètres carrés dans la cour de l'école primaire Michel Servet dans le 1^{er} arrondissement, et l'autre espace, il fait 7,84 mètres carrés, et il est dans l'enceinte du groupe scolaire Claudius Berthelier, dans le 7^e arrondissement. Voilà l'objet de cette délibération.

Je note que Monsieur MONOT ne prend pas part au vote. Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1- M. Vincent MONOT

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les rapports transition et notamment le rapport suivant qui porte sur Lyon 2030. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

52. 2024-33113-CMMA7-385 – Lyon 2030 - Soutien aux acteurs du territoire et membres de l'Agora pour accélérer la transition écologique

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. La Ville de Lyon, elle est, vous le savez, fortement engagée dans la lutte pour la transition écologique, la lutte contre le changement climatique, depuis de nombreuses années. On a une accélération ces dernières années de cet engagement, puisqu'on a eu la reconnaissance de l'urgence climatique en 2021 et en 2022, l'adoption de l'objectif de neutralité climatique en 2030 à l'échelle de la ville de Lyon. Or, on le sait, les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, elles ne représentent aujourd'hui que 5 % des émissions du territoire communal. On estime même que l'ensemble des politiques publiques que l'on peut porter ici, à la Ville de Lyon, elles n'impactent que 20 à 30 % de ces émissions territoriales. Dès lors, il nous faut forcément une mobilisation collective massive de coopération entre tous les acteurs locaux pour permettre de rendre cet objectif de neutralité carbone atteignable. C'est vraiment le sens de cette démarche Lyon 2030 — dont on a eu l'occasion de parler ici à maintes et maintes reprises —, pour soutenir, accompagner, valoriser les initiatives et les projets d'action locaux qui vont dans le sens de cette neutralité climatique. On a eu, en juin 2024, une première vague de projets qui ont été adoptés pour un montant total de 28 000 €. Aujourd'hui, on a une seconde vague de propositions qui arrivent pour douze structures, avec douze projets directement en lien avec cet objectif, pour un montant total de 45 800 €. Je ne vous fais pas toute la liste des projets, ils sont dans la délibération. On peut citer par exemple les structures Anciela pour le festival Agir à Lyon, l'association Zéro Déchet Lyon, l'association Mouvement de palier ou encore Les Shifters, par exemple.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. On demandera un vote par division. Je vous cite tout de suite l'association, ce sera l'association Zéro Déchet. Comme vous l'avait déjà indiqué Monsieur Pierre OLIVER, lors d'un conseil municipal, on ne pourra subventionner des succursales d'Europe Écologie-Les Verts, vu qu'il y avait des tracts et des affiches. Donc c'est tout à fait légitime de notre part de voter contre. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je tiens à dire que vous reprenez des propos extrêmement mensongers de Pierre OLIVER, mais c'est noté pour le vote par division.

- Vote de la subvention à l'association « Zéro Déchet »

Mme LA MAIRE : Donc on va commencer par l'association Zéro Déchet. Qui est contre ? Deux contres. Qui s'abstient. Adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
CONTRE : 2- Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

- Vote du rapport

Mme LA MAIRE : Pour le reste de la délibération et donc toutes les autres associations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, cette fois sur une opération qui est la suite du bail emphytéotique à Gerland.

53. 2024-32824-CMMA7-387 – Lyon 7^e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SAS THE RUCK HOTEL en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de la SCPI ATREAM HOTELS sur le volume n° 43 « hôtel » (ancien volume n° 21) - EI 07030 et 07031

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Tout à fait. Une délibération très technique. On a aussi eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises de la suite de ce bail emphytéotique qui a été signé en 2016 entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby. Vous vous rappelez, on a eu en 2020 la construction par le LOU Rugby d'un hôtel sur ce terrain. Hôtel, aujourd'hui, dont les droits réels immobiliers issus de ce bail emphytéotique appartiennent à la société THE RUCK HOTEL, société qui envisage aujourd'hui de céder ses droits réels immobiliers à une société dénommée ATREAM HOTELS. Conformément au droit, il vous est proposé d'agréer la cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique, donc par la société THE RUCK HOTEL à la société ATREAM HOTELS.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, c'est technique. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le rapport est adopté.

ADOPTÉ
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 -Mme Céline DE LAURENS

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MONOT. Je vais vous présenter les deux derniers rapports. Le premier concerne la décision modificative n° 1 de notre exercice 2024.

54. 2024-35993-MA7-436 – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2024

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ce sont des crédits que nous recevons à l'arrondissement, qui nous sont versés par la Mairie centrale, par la Ville de Lyon. Pas une très grande décision modificative, je vais vous lister l'essentiel des changements. Nous recevons 850 € pour le financement de l'APICQ, le Conseil de quartier Jean Macé qui avait répondu à un appel à projets, et ces 850 € ont servi à financer leur parcours de sensibilisation à la biodiversité. Nous recevons également un versement pour les dépenses liées au conseil d'arrondissement des enfants, c'est un versement de 4 516 €. Autres crédits qui nous sont versés de 3 594 € et qui sont liés à l'ouverture de la crèche Simone de Beauvoir. Nous recevons également 5 000 € pour un surcoût de consommation de fluides lié à l'activité du foyer Notre-Dame des Sans-Abris, qui occupait l'ancien commissariat du 7^e arrondissement. Enfin, vous savez que la Ville, désormais, reverse 100 % des recettes des salles associatives, des équipements transférés. Bon, il se trouve que nous accordons depuis ce mandat également beaucoup de gratuité. Néanmoins, la Ville nous reverse cette année 2 412 €. Voilà, vous avez tout le détail de cette décision modificative, qui est donc essentiellement en crédits, et la Ville nous accorde ces crédits.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Pardon, deux abstentions, excusez-moi.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2- Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous arrivons à la dernière délibération qui concerne la dotation aux arrondissements pour 2025.

55. 2024-32036-CMMA7-409 – Dotations aux arrondissements pour l'année 2025

Mme LA MAIRE : Vous le savez, dans le processus budgétaire, il y a un certain nombre de délibérations avant que nous arrivions à voter l'état spécial d'arrondissement. Et là, nous allons acter des montants globaux pour les neuf arrondissements. Les calculs n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'année dernière, si ce n'est que la Ville a observé les évolutions de population et effectivement, le 7^e gagne un petit peu en dotation puisque nous avons gagné en population. Il y a aussi des augmentations liées à des expérimentations sur les couches compostables, mais à cette heure-ci, je vous passe les détails et vous dis simplement que la dotation de gestion locale pour les neuf arrondissements s'élève à 5 215 847 € ; pour la dotation d'animation locale, le montant est de 944 629 € ; et pour la dotation d'investissement, on est à 1 067 026 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter la répartition de ces montants. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : 2- Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous arrivons à la fin des délibérations. J'ai été saisie par Monsieur BOSETTI pour une question orale. On n'éteint pas encore les lumières et je vous cède la parole en cette fin de conseil. Monsieur BOSETTI, je vous en prie.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, en cette rentrée, c'est par une simple affichette sur la porte d'entrée du bureau de poste de Jean Macé que les habitants ont appris sa fermeture au 31 octobre prochain. C'est d'autant plus surprenant qu'en tant qu'usager, j'ai moi-même toujours connu ce bureau avec une bonne fréquentation, avec une file d'attente devant moi, signe d'un ancrage du bureau dans le quartier et d'un besoin manifeste des habitants. Cette fermeture annoncée est donc très étonnante. Il faut y voir, sans doute, le fameux management par les chiffres qui anime désormais le groupe La Poste, soucieux de ses objectifs statistiques, de ses procédures de *reporting* et de contrôle, le top management est cependant assez loin du bureau de proximité, autrement dit, de la vraie vie des gens. Le bureau de poste de Jean Macé n'est malheureusement pas un cas isolé. Cinq bureaux ont déjà fermé en quatre ans seulement sur Lyon, dans le 1^{er}, dans le 2^e, dans le 4^e, dans le 5^e, dans le 9^e, et La Poste annonce trois fermetures supplémentaires d'ici à 2026, sur Dauphiné, à Foch et le nôtre, à Jean Macé. Nous avons là l'illustration parfaite du recul des services publics de proximité, pourtant dénoncés chaque année par la Défenseure des droits. Un recul qui pourrait la vie des usagers qui sont souvent en difficulté face à une dématérialisation à marche forcée, qui ne leur apporte pas toujours la réponse adéquate. Je sais notre municipalité attachée à ses bureaux de proximité, notre exécutif, nos maires d'arrondissement, nos parlementaires, également, ont déjà interpellé à plusieurs reprises la direction de La Poste pour prévenir ces fermetures, sans malheureusement pouvoir enrayer

des décisions qui ne relèvent pas directement de notre champ de compétences. Aussi, il me semble qu'une véritable mobilisation citoyenne s'impose pour engager un rapport de force avec la direction de La Poste, en s'appuyant sur les habitants usagers, les collectifs de défense du service public, les syndicats également. J'ai été interpellé en ce sens la semaine dernière par des habitants mécontents du 7^e arrondissement. Madame la Maire, chers collègues, ma question de ce soir est donc simple. Je souhaite savoir si la Mairie du 7^e arrondissement avec son exécutif sont prêts à venir en appui à une mobilisation citoyenne en faveur du maintien des bureaux de poste de proximité à Lyon. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Quelques mots avant de céder la parole à Monsieur ESCARAVAGE, dont c'est la délégation. Je crois que votre question, elle montre votre attachement, celui des habitants du 7^e arrondissement, aux bureaux de poste, et c'est aussi ce qu'a démontré la votation citoyenne de 2009 qui posait la question aux Françaises et aux Français « Pour ou contre la privatisation de La Poste ? ». 90 %, 2 millions de votants et votantes s'étaient exprimés contre et ont affiché leur attachement à La Poste en tant que service public. Malheureusement, aujourd'hui, la direction de La Poste ne l'entend pas nécessairement de cette oreille et ce sont effectivement des questions de rentabilité et non de service public — service aux usagers et aux usagères — qui priment dans les décisions, et cela conduit à des fermetures malheureuses. Je tiens tout de même à préciser que nous avons réussi à sauver le bureau de poste de la place Gabriel Péri de la fermeture. C'est une petite victoire, mais je ne m'en réjouis pas totalement puisqu'effectivement, aujourd'hui, le bureau de poste de l'avenue Berthelot, donc le bureau de poste du quartier Jean Macé, est menacé. Vous l'avez dit, l'exécutif de la Ville de Lyon s'est déjà prononcé très fermement et par la voix de Camille AUGÉY, notamment lors d'un conseil municipal suite à l'interpellation d'Olivier BERZANE, maire du 8^e, contre toute fermeture de bureaux de poste. Malheureusement, les élus restent consultés à titre indicatif et là encore, malheureusement. Donc moi, je me joins à votre proposition de mobilisation citoyenne pour sauver notre bureau de poste du quartier Jean Macé. Je me tiens à la disposition des habitants et habitantes qui vous ont interpellé pour pouvoir organiser cette mobilisation citoyenne. Puisque la parole des élus n'est pas entendue dans les cercles de négociation, elle n'est qu'indicative dans les textes, eh bien rejoignons ces citoyennes et citoyens qui sont attachés à ces bureaux de proximité. Je vous laisse compléter, Monsieur ESCARAVAGE, puisque je sais qu'en plus, vous suivez ce dossier à la fois avec Camille AUGÉY, mais aussi avec les adjoints des autres arrondissements concernés, et ils le sont tous, je crois, à Lyon.

M. ESCARAVAGE : Je vous confirme que tous les arrondissements sont concernés à Lyon. En effet, même si je n'avais pas suivi le sujet des food trucks, sur le sujet de la poste, c'est quelque chose qui nous occupe depuis le début du mandat, comme vous le disiez. On a réussi — pour combien de temps, on ne sait pas — à sauver le bureau Gabriel Péri, en début de mandat, avec Camille AUGÉY. On rencontre régulièrement le top management de La Poste, mais comme vous dites, nos avis sont indicatifs et consultatifs, peut-on dire que derrière ils font ce qu'ils ont envie de faire et ils le prouvent aujourd'hui en annonçant dans l'été la fermeture du bureau Jean Macé au 31 octobre. Je voulais juste ajouter à tout ce que vous aviez dit que La Poste, même si c'est maintenant une structure privée, ça reste une structure privée à capital 100 % public. Ça reste une structure qui a quatre missions de service public qui sont le service postal qu'on connaît tous, le transport et la distribution de la presse, l'aménagement du territoire, qui joue plus en milieu rural que chez nous, et surtout l'accessibilité bancaire. C'est ça qui est très important, parce que les top managers de La Poste vont nous dire, mais ce n'est pas grave, maintenant les gens ils peuvent aller chercher leurs colis, on met des points relais, des choses, des machins. Ils viennent à domicile, certes c'est vrai, mais par contre on n'a pas de points bancaires, et La Poste est la banque

des gens qui n'ont pas d'autre banque. 30 % des gens qui touchent les minima sociaux sont à La Poste, pour faire simple. Donc, si on enlève La Poste, ces gens ils ne peuvent plus aller retirer leurs sous, tout simplement, et ça c'est dangereux. J'aurais aimé, il y a quelques semaines, j'ai cru que peut-être on allait avoir un gouvernement national qui allait essayer de revitaliser nos services publics, tout ça, et qu'on aurait peut-être des bonnes nouvelles. Je pense qu'on n'en prend pas le chemin. Donc, pour répondre très simplement à votre question, oui, la Mairie du 7^e ou en tout cas moi, adjoint au Commerce et à l'Économie locale du 7^e, je suis prêt à appuyer une mobilisation citoyenne, parce que les négociations d'élus à managers de La Poste ont échoué. Je pense qu'il faut passer au niveau supérieur pour essayer d'éviter ces fermetures des bureaux de poste de notre arrondissement et du reste de la ville. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Madame la Maire, c'était une question que j'avais à vous poser. Compte tenu du fait que vous prenez à bras le corps le sujet, avez-vous pu échanger avec Monsieur Raphaël DEBÛ ? Car, sauf erreur de ma part, au niveau de la Métropole, il fait partie de la commission départementale de la présence postale territoriale. Est-ce que lui aurait des points ou des façons ou des moyens de pouvoir aider dans ce projet ? Merci.

Mme LA MAIRE : Je crois qu'il a, lui aussi, un rôle consultatif et je le connais un petit peu, par ailleurs, il me semble qu'il sera très moteur dans une mobilisation citoyenne telle que proposée ce soir par Monsieur BOSETTI et rejointe, je crois, par l'ensemble du Conseil d'arrondissement, même si vous ne vous êtes pas nécessairement exprimés en ce sens. Je le sens quand même aussi que vous avez un attachement à ce bureau de poste. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Simplement un mot, Madame la Maire, d'abord pour remercier les collègues élus et l'exécutif en tant que tel du 7^e arrondissement pour le soutien à la mobilisation qui pourrait venir. Je m'en ferai écho auprès des habitants et habitantes qui m'ont sollicité. J'en profite également pour annoncer, qu'en plus de la fermeture du bureau de poste de Jean Macé, est prévue depuis le 31 août — donc déjà effectif —, la suppression de la gestion des courriers et courriers recommandés au relais postal du secteur route de Vienne, qui se situait dans un supermarché — Franprix, pour ne pas le nommer —, qui perd aussi en fonction, sachant que le bureau de la route de Vienne avait fermé il y a huit ans. Donc, le secteur là-bas est aussi pénalisé conjointement au secteur Jean Macé. C'est finalement une double pénalité en cette rentrée que vont rencontrer les usagers du secteur. Merci en tout cas pour le soutien annoncé.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette précision. Je vous propose de nous en arrêter là et de nous retrouver pour le prochain conseil, le 5 novembre, à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.